

RCS : BEZIERS Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00384 Numéro SIREN : 838 636 397 Nom ou dénomination : A.ALEXANDRA

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2022 sous le numéro de dépôt 4849

A.ALEXANDRA

le **19 AOUT 2022**

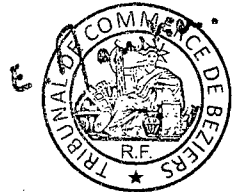
Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 13 avenue du 22 aout 1944

34500 BEZIERS

838 636 397 RCS BEZIERS

Sous le n° **4848**



PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 15 JUILLET 2022. MONESTIER

L'an deux mille vingt-deux,

et le quinze juillet, à dix heures zéro minute,

Alexandra ARIOL, associée unique est en possession des documents suivants :

- le rapport du président,
- le texte des décisions proposées.

Elle précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de Alexandra ARIOL démissionnaire,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'associé unique prend acte de la démission de Alexandra ARIOL de ses fonctions de président de la société.

En conséquence, l'associé unique décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau président :

- Gilbert ARIOL, demeurant à LE CAP D'AGDE (Hérault) 40 Quai Saint-Martin Résidence la Désirade, sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique, et consigné sur le registre des décisions.

L'associée unique
Alexandra ARIOL

En présence de
Gilbert ARIOL